



INSTITUTION ADOUR

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Bureau de la CLE du SAGE Adour amont

Compte-rendu

Salle de l'AMI, Aire sur l'Adour, le 25 mars 2016

Présents :

Monsieur Verdier Bernard, Président de la CLE, CD65

Monsieur Ducos Christian, Vice-président de la CLE (Landes), Communauté de communes du Pays Tarusate

Monsieur Raluy Daniel, Vice-président de la CLE (Gers), Syndicat mixte de gestion de l'Adour et de ses affluents

Monsieur Soudar Bernard, Vice-président de la CLE (Pyrénées-Atlantiques), Institution Adour

Monsieur Bornuat Patrick, Syndicat mixte du Haut et Moyen Adour

Monsieur Abad Noël, Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDPPMA) des Hautes-Pyrénées

Monsieur Guillemotonia Bernard, DDTM des Landes

Monsieur Guillemot Jérôme, DREAL Aquitaine PCL

Monsieur Jean-Jacques Chevalier, Agence de l'eau Adour-Garonne, délégation de Pau

Invités non membres de la CLE :

Monsieur Bellocq Gabriel, Maire de Dax, Président du Comité de pilotage du TRI de Dax

Madame Cherrier Marion, SMHMA, chargée de mission

Madame Fay Ségolène, Institution Adour, chargée de mission TRI de Dax

Monsieur Jouve Emilien, Institution Adour, chargé de mission Adour 2050

Madame Dybul Floriane, Institution Adour, cellule d'animation du SAGE Adour amont

Excusés :

Monsieur Berthoux Christian, Communauté d'Agglomération du Grand Dax – donne pouvoir à M. Ducos

Monsieur Pécout Pierre, CCI des Landes – donne pouvoir à M. Abad

Ordre du jour :

- Avis sur la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) de Dax
- Présentation de l'étude Adour 2050 relative aux changements climatiques
- Point d'information sur le contentieux à l'encontre de l'arrêté interpréfectoral d'approbation du SAGE Adour amont.

Avis sur la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation de Dax

Le Président du Comité de pilotage du Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) de Dax présente les étapes de concertation autour de la SLGRI ainsi que les inondations passées, les enjeux et les préoccupations montantes qui justifient l'élaboration de ce document. Il évoque notamment les conséquences des crues de 1952 (centennale) et de 2014 (trentennale) et leur coût pour la collectivité (3 millions d'euros pour la crue de 2014). Il rappelle également l'existence de phénomènes aggravants sur le TRI : remontées de nappes, submersions ou ruptures de digues, submersion des voies de communication, fonctionnement de l'alimentation en eau potable et des installations électriques perturbé. Le Président du Comité de pilotage du TRI de Dax souligne qu'outre les habitants, 8 600 emplois sont concernés par ce risque. La SLGRI est donc issue d'une volonté forte de réduction de la vulnérabilité en zone urbaine comme rurale.

La chargée de mission TRI de Dax précise ensuite les modalités d'élaboration de la SLGRI. Elle rappelle notamment les liens de compatibilité qu'entretient la SLGRI avec le Plan de Gestion du Risque d'Inondation à l'échelle du bassin Adour-Garonne et souligne que la SLGRI n'a pas de portée juridique directe. Elle présente ensuite le document et précise les actions préconisées, notamment en termes de sensibilisation et de restauration de champs d'expansion des crues.

Le Président du Comité de pilotage du TRI de Dax souligne l'importance de la culture du risque et de la sensibilisation des nouveaux arrivants. Le Vice-Président de la CLE dans les Pyrénées-Atlantiques s'interroge sur d'éventuels effets des grandes marées sur les inondations de Dax. Le Président du Comité de pilotage du TRI de Dax précise que celles-ci sont ressenties mais n'ont pas un impact direct sur les crues. En revanche, le Vice-Président de la CLE dans les Landes précise que les grandes marées peuvent avoir un effet sur le temps de décrue.

Le Président de la CLE s'interroge sur la capacité de persuasion à mettre en place pour faire accepter aux populations des communes amont la restauration des champs d'expansion des crues. Le Président du Comité de pilotage du TRI de Dax, tout en rappelant qu'il est élu en zone urbaine, souligne l'intérêt de prévoir une compensation notable pour favoriser l'acceptabilité de telles mesures. Le Vice-Président de la CLE dans les Landes souligne la difficulté qu'il peut y avoir à expliquer à des agriculteurs que leurs terres constituent des enjeux moindres par rapport à la sécurité publique, et qu'un temps est nécessaire pour faire accepter cette idée. Il souligne la pédagogie indispensable pour faire accepter cette approche, tout en notant que le regard porté à la restauration des champs d'expansion de crue évolue peu à peu. La chargée de mission TRI de Dax précise que les compensations ont été abordées en groupe de travail et peuvent être déclinées en indemnisation financière, en rachat de parcelle ou être facilitées par un changement de pratiques culturelles.

Le syndicat mixte du Haut et Moyen Adour s'interroge sur la prise en compte des changements climatiques et de l'évolution des crues de référence dans le dimensionnement des ouvrages de protection. La chargée de mission TRI de Dax et le chargé de mission Adour 2050 ont précisé que si les modèles scientifiques étaient assez précis sur l'évolution des températures, il n'en était pas de même pour l'évolution des précipitations. Ainsi, si l'augmentation de l'intensification des

événements pluvieux est constatée, les données disponibles restent insuffisantes pour adapter le dimensionnement des ouvrages.

La chargée de mission TRI de Dax a ensuite indiqué qu'un comité de pilotage serait organisé dans les prochaines semaines pour se positionner sur la candidature à un Plan d'Action pour la Prévention des Inondations, qui permet d'obtenir des subventions de l'Etat pour mettre en œuvre la SLGRI. La SLGRI devrait être approuvée par arrêté préfectoral fin 2016. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne s'interroge sur la possibilité de se positionner sur un Plan d'Action pour la Prévention des Inondations sans avoir approuvé la SLGRI. Comme le Plan d'Action pour la Prévention des Inondations peut être réalisé dans des secteurs sans SLGRI, cela ne pose pas de difficultés, même s'il faudra veiller à leur coordination.

Le Bureau de la CLE réagit aux échanges et aux remarques de la Commission inondation du 11 mars 2016 sur le document. Les élus du Bureau de la CLE soulignent les risques de contestation qu'impliquent une réunion publique avant validation, notamment pour un document d'orientation, et indiquent qu'il est préférable que la réunion publique soit informative et ait lieu après validation du document, dans un objectif de sensibilisation à la thématique inondation. Concernant l'intégration d'une problématique de drainage, le Bureau de la CLE considère que la SLGRI n'est pas une échelle suffisante pour amorcer des actions dans ce domaine. Enfin, sur la mise en transparence d'obstacles à l'écoulement, la DDTM des Landes précise qu'il conviendrait d'accumuler des données sur les obstacles à l'écoulement, en les mettant en relation avec les précipitations et ruissellements sur la période, et d'identifier la structure en charge de cette collecte de données. Le Président du comité de pilotage du TRI, également Maire de Dax, indique que si cela ne permettra pas de revenir sur des projets achevés et qui ont été coûteux (contournement Est de Dax), ces données pourront servir pour prévenir des impacts des futurs projets. Enfin, la FDPPMA précise que pour la notion d'entretien de cours d'eau, il faudra également préciser ce qui est entendu par « gestion des embâcles », définition proposée en Commission inondation.

Le Bureau de la CLE décide donc à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur la SLGRI avec les recommandations suivantes :

- Sur la forme : le Bureau de la CLE Adour amont demande d'améliorer la lisibilité des annexes et de clarifier, dans le diagnostic, la notion d'entretien de cours d'eau qui doit être comprise comme la gestion des embâcles lorsque ceux-ci génèrent un risque direct en aval et non pas comme le curage des cours d'eau ou un retrait systématique des embâcles.
- Sur la sensibilisation des acteurs : le Bureau de la CLE Adour amont demande qu'une disposition de la SLGRI porte sur le développement de la culture du risque chez les acteurs de l'immobilier (notaires, agents immobiliers...), et sur la sensibilisation des acteurs des chambres consulaires sur les aménagements réalisés par les entreprises (ex : imperméabilisation des sols)
- Sur la salubrité publique : les actions qui concernent le maintien de la salubrité publique ne sont pas évoquées dans la SLGRI en raison des objectifs du document. Le Bureau de la CLE demande que le diagnostic de la SLGRI renvoie vers les schémas directeurs d'assainissement et de gestion des eaux pluviales afin de tenir compte des enjeux de salubrité publique et non uniquement de sécurité publique.
- Sur les enjeux d'aménagement : le Bureau de la CLE demande à ce que les données relatives aux effets des obstacles à l'écoulement (notamment du contournement Est de Dax) soient collectées par une structure clairement identifiée afin de connaître l'incidence exacte de l'aménagement sur le risque inondation et d'en tenir compte dans les prochains projets d'aménagement.

Présentation de l'étude Adour 2050 sur les changements climatiques

Le chargé de mission Adour 2050 présente l'étude prospective « Adour 2050 » relative aux changements climatiques et aux pistes d'adaptation envisageables sur le bassin de l'Adour et des côtiers basques. Cette étude vient de débuter. Le chargé de mission présente tout d'abord les effets constatés des changements climatiques (augmentation des températures, diminution des débits d'étiage et allongement des étiages, augmentation du risque d'inondation) et ceux projetés (déplacement du climat d'environ 150 km vers le nord, précipitations plus concentrées et plus intenses, diminution des précipitations neigeuses et fonte des neiges précoce). Ainsi, les impacts potentiels des changements climatiques touchent à la fois le volet quantitatif de la ressource en eau mais également la qualité des masses d'eau par la baisse de l'autoépuration, l'augmentation des températures, etc.

Les conséquences des changements climatiques sont à analyser au regard des pressions directes exercées par les variations climatiques et par des pressions indirectes engendrées par les usages. Pour cela, dans le cadre de l'étude, des scénarios d'évolutions des pressions (démographie, agriculture, tourisme, énergie, industries et autres activités économiques notamment) seront réalisés et comprendront des scénarios de ruptures dans les tendances actuelles. Le chargé de mission Adour 2050 précise qu'il s'agit d'éviter les écueils de Garonne 2050 et que des pistes d'actions relatives à différentes pressions seront proposées. L'étude a été lancée en mars 2016 et devrait durer 2 ans, avec plusieurs étapes de concertation prévues pour travailler en étroites relations avec le territoire. Il est également envisagé de communiquer au grand public sur les résultats de l'étude en 2018, après sa validation, dans un objectif de sensibilisation.

Le Président de la CLE souligne l'importance d'intégrer à ces scénarios la question des économies d'eau. Le chargé de mission indique que ce sera le cas et précise qu'il est également prévu d'analyser le coût des actions et de l'inaction pour les territoires. Il indique également qu'un comité scientifique *ad-hoc* se réunira tout au long de l'étude pour vérifier sa qualité, désamorcer les contestations et veiller à une bonne communication.

La DDTM des Landes s'interroge sur la portée de cette étude et s'il s'agit d'une préconisation du SDAGE Adour-Garonne. L'Agence de l'Eau précise que non, mais note qu'il existe néanmoins d'autres études sur le bassin, notamment Garonne 2050 et Dordogne 2050. Un travail est également réalisé par le BRGM sur les Gaves de Pau et d'Oloron, étudiant notamment l'impact des changements climatiques sur les nappes. Le chargé de mission Adour 2050 précise que l'étude n'a aucune portée juridique ou contractuelle mais qu'il s'agit bien d'une aide à la décision opportune pour anticiper les impacts des changements climatiques.

Le Président de la CLE interroge le Président du syndicat mixte du Haut et Moyen Adour en tant qu'ancien membre de MétéoFrance sur sa vision critique de l'étude. Ce dernier indique que les constats présentés sont indéniables et que si la réalité des changements climatiques et de son origine anthropique est désormais acquise, après avoir longuement été combattue, la mise en œuvre d'actions d'adaptation reste à prévoir. Par ailleurs, il souligne que concernant le recul du manteau neigeux dans les Pyrénées, compte-tenu de la chronique de données, il s'agit plus d'une modélisation que d'un élément mesuré.

Point d'information sur le contentieux à l'encontre de l'arrêté d'approbation du SAGE Adour amont

L'animatrice du SAGE Adour amont rappelle le passage d'un recours gracieux pour annuler le SAGE Adour amont en juin 2015 à un recours contentieux à l'encontre de l'arrêté d'approbation du SAGE Adour amont. Ce contentieux est issu du dépôt d'une requête au tribunal administratif de Pau par les associations de protection de la nature et de l'environnement que sont la SEPANSO et France Nature Environnement. L'animatrice du SAGE Adour amont précise les risques qu'encourt le SAGE et expose les arguments des associations de protection de la nature à l'égard de la procédure d'enquête publique et du contenu du SAGE Adour amont. Il est précisé que si de nombreuses dispositions du SAGE sont attaquées, ce sont principalement les dispositions relatives à la création de ressource qui sont jugées non pertinentes par les associations de protection de la nature.

La DDTM des Landes et le Président de la CLE soulignent d'ailleurs leurs regrets de constater l'absence de FNE 65 au Bureau du SAGE Adour amont et insistent sur l'importance de la concertation en amont de la prise de décision pour désamorcer les contestations et concilier les intérêts de chacun.

Le Président de la CLE remercie les membres du Bureau présents à cette réunion et clôt la séance.